

## **Tous artistes !**

### **Règlement d'exposition**

La médiathèque de Florange organise une exposition participative autour de vos productions artistiques.

#### **Appel aux œuvres du 2 mai au 05 juin 2015**

Vous êtes invités à nous faire part de productions diverses : dessins, peintures, photographies, origami, collages, sculptures... Tous les usagers peuvent participer, quelque-soit leur âge.

La seule contrainte réside dans le respect d'un format défini (20 x 20cm). Des feuilles de papier découpées selon ce format sont disponibles à la médiathèque.

Vos créations sont à déposer à la médiathèque, auprès des bibliothécaires.

Les photographies peuvent conserver un format classique (elles seront insérées sur une feuille de format carré). Le format des sculptures est libre.

#### **Vernissage de l'exposition le 11 juillet 2015**

Une exposition réunira les productions dans le hall de la médiathèque de Florange. Elle se déroulera du 11 au 31 juillet. L'exposition est librement visitable pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Des biographies fictives d'artistes réalisées par l'atelier d'écriture accompagneront vos œuvres. Ces œuvres seront assemblées sur des cadres en plexiglass.

La commune n'assure aucun gardiennage de l'exposition.

Les artistes professionnels ou amateurs, autorisent la médiathèque à exploiter leurs productions sur des supports de communication (cartons d'invitation, site web et page facebook de la médiathèque) dans le cadre de l'exposition.

La médiathèque assure l'organisation et la prise en charge financière du vin d'honneur.

La médiathèque n'effectuera aucune vente à partir de ces œuvres.

En participant à cet événement, vous acceptez les termes de cette convention.